

# Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb

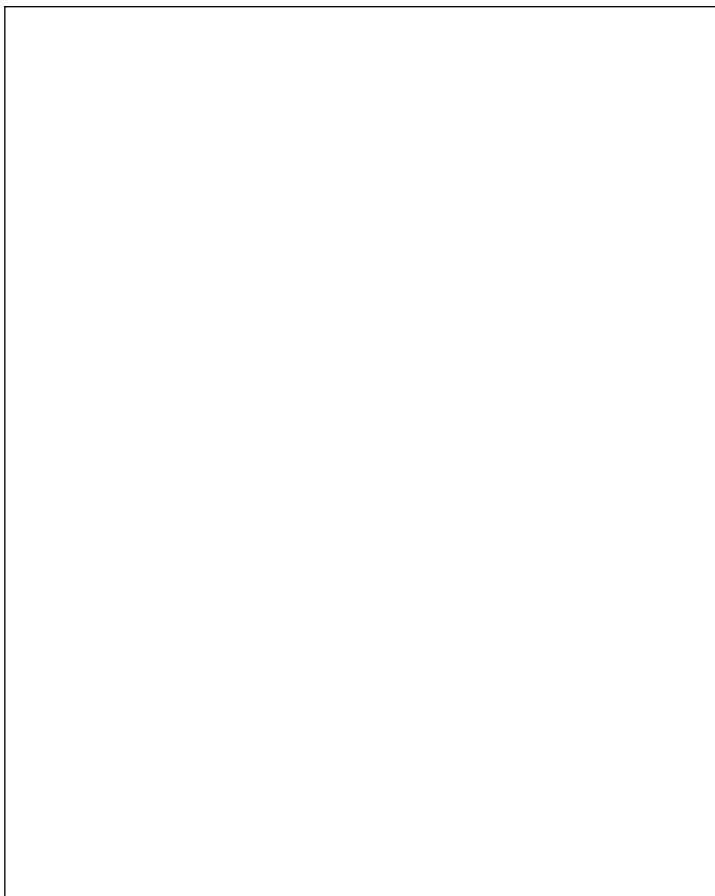
Incité hier par la colonisation, aujourd'hui non souhaitée dans nos sociétés pourtant "mondialisées", l'émigration marocaine s'adapte, comme elle l'a fait de tout temps. La souplesse n'est pourtant plus de mise pour ceux qui voudraient travailler légalement en Europe. L'époque est au regroupement familial, aux transferts monétaires, à l'installation dans le pays d'accueil et aux transhumances massives, chaque été à l'heure des grandes "vacances". Une tradition dont la génération montante a toutefois tendance à s'affranchir.

par **Mohamed Charef**,  
directeur  
de l'Observatoire  
régional des migrations -  
Espaces & Sociétés  
(Ormes), Agadir

L'espace géographique dans lequel évoluent les émigrés marocains n'est pas immuable ; c'est un espace complexe, résultat d'histoire ancienne et d'opportunités nouvelles. Dépendant de l'autre, il est sujet à des réajustements permanents et évolutifs en fonction des politiques migratoires. Aussi, l'émigré marocain a une perception éclatée de l'espace, il apparaît comme écartelé entre celui d'origine et ceux d'accueil. Même à l'âge de la retraite, il a du mal à se défaire de sa mobilité : il est fier de son territoire d'origine, mais il revendique ceux de son installation. La circulation incessante entre le Maroc et les pays d'immigration, le maintien d'une double résidence "ici" et "là-bas", l'importance des transferts monétaires, l'essor des naturalisations, l'émergence d'un émigré-immigré citoyen transnational, laissent supposer la naissance d'une double idéalisation sociologique qui prend de l'envergure en s'amplifiant avec la distance et le temps. Ces nouvelles dynamiques les mettent à l'interface entre "civilisations" et les poussent à stimuler la coopération euroméditerranéenne, voire à la devancer bien souvent. Cependant, en Europe comme au Maroc, cette fonction "passerelle" n'est pas toujours prise en considération et la migration est rarement perçue comme un élément fédérateur. Depuis quelques années c'est plutôt le contraire<sup>(1)</sup>.

1)- Mohamed Charef,  
*La circulation migratoire  
marocaine : un pont  
entre deux rives*, Sud Contact,  
Agadir, 1999, 312 p.

La société marocaine a toujours connu d'une manière ou d'une autre les migrations internationales, avec des formes et des orientations inconstantes. Pendant longtemps et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils furent orientés sud-sud. Tout au long de cette période, les mouvements migratoires marocains se structurèrent le long de deux axes distincts : l'un joignant le Moyen-Orient par l'Afrique du Nord et le Levant, l'autre joignant l'Afrique occidentale par le Sahara. Le premier axe, probablement le plus ancien et le plus important, est indissociable de la diffusion de l'islam. Plusieurs témoignages attestent de l'installation définitive de pèlerins tout au long de la route qui mène en Arabie et de leur insertion progressive dans les réseaux d'échanges qui aboutissent à La Mecque. Le second axe structurant de la migration marocaine précoloniale est



**“Ma tante Najat  
et mon oncle Mohamed  
dans leur appartement  
d’Orléans.”**

orienté nord-sud. Il relie le Maroc septentrional à l’Afrique subsaharienne (*bilad es Soudane*), via les montagnes de l’Atlas, les oasis sahariennes et une série de villes mythiques, telles que Sijilmasa ou Tombouctou. Les échanges commerciaux et la diffusion des confréries ont de ce fait favorisé l’installation de nombreux Marocains, et de nos jours on retrouve encore les traces de leurs descendants. Environ 8 000 ressortissants marocains vivent actuellement au Sénégal, en Côte-d’Ivoire et au Mali, et plus de 270 000 dans les pays arabes. Les premiers migrants marocains vers l’Europe furent des commerçants (juifs et musulmans) qui se sont établis au XIX<sup>e</sup> siècle dans les principaux ports d’Europe, notamment Londres, Gênes, Libourne et Marseille.

### *La colonisation incite à l’émigration*

Cependant, la colonisation de l’Algérie et du Maroc et l’instauration de la frontière va transformer en profondeur la circulation traditionnelle entre les deux pays. C’est à cette époque également qu’émerge la migration de populations à la recherche d’un ailleurs plus clément, tout parti-



culièrement dans le Rif et le Souss. Elles se dirigent essentiellement vers l'Algérie, en quête de travaux saisonniers. Cette migration va rapidement s'intensifier avec la colonisation du Maroc. C'est la fin de la migration sud-sud, la naissance de la migration sud-nord et sa généralisation à l'ensemble du territoire marocain, grâce surtout à la mobilisation et à la militarisation de la population marocaine, lors des deux guerres mondiales. À partir de 1915 (environ), année durant laquelle démarre réellement le mouvement migratoire en direction de la France, et jus-

Avec la colonisation du Maroc,  
c'est la fin de la migration sud-sud,  
la naissance de la migration  
sud-nord et sa généralisation à l'ensemble  
du territoire marocain.

qu'en 1956, date de l'indépendance du Maroc, un véritable mouvement "d'importation" de main-d'œuvre voit le jour, rendu possible par les actions de la colonisation : elle a transformé le paysan marocain en émigré potentiel.

Au lendemain de l'indépendance, nous assistons à une trêve, de courte durée. En effet, face aux difficultés économiques d'une part et à l'appel grandissant des pays européens d'autre part, le mouvement migratoire se développe. Toutes les statistiques confirment le déclenchement massif de flux vers l'Europe industrielle dès 1962. Les départs font un bond quantitatif, qui s'accompagne d'un élargissement de l'espace migratoire : la France perd son monopole de fait, en même temps qu'émergent de nouvelles destinations comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. C'est dans ce contexte que le "boom migratoire" marocain verra le jour, avec une ampleur sans précédent, que ce soit du point de vue quantitatif ou de celui des destinations géographiques. 1959-1973 est une période "faste" de l'émigration légale, avec un encadrement et une prise en charge presque totales. Nous sommes ainsi en présence d'une émigration "assistée", où prédominent des hommes seuls. La majorité d'entre eux a moins de trente ans, il y a très peu de femmes et d'enfants parmi eux. Généralement sans qualification professionnelle, ils sont issus d'abord des couches rurales les plus modestes, pour qui l'émigration est le seul espoir d'améliorer des conditions de vie souvent précaires. Mais, très rapidement, les villes deviennent à leur tour pourvoyeuses de migrants.

### *Émigration de crise et crise de l'immigration*

Le mouvement connaîtra un renversement essentiel après le milieu des années soixante-dix et l'arrêt de l'immigration dite "officielle", l'incitation au retour des émigrés dans leur pays d'origine et l'encouragement au regroupement familial. Ces mesures réduisent l'importance des petites communautés d'hommes seuls vivant dans des foyers, des cafés-hôtels ou des hôtels garnis, qui constituaient le trait dominant de l'immigration marocaine jusqu'en 1975. Désormais, elle va se diversifier : épouses et

enfants rejoignent de plus en plus le père, l'émigration volontaire et clandestine remplace l'émigration assistée, l'espace migratoire se dilate de plus en plus, le niveau de formation et les tactiques de migration évoluent rapidement en s'adaptant au nouveau contexte. Ce processus de diversification trouve son origine dans son fonctionnement en réseaux qui lui permettent de se régénérer, même dans des conditions difficiles. En investissant avec force dès le début des années soixante-dix de nouveaux espaces, comme l'Italie et l'Espagne, la migration se déplace lentement d'un champ traditionnel très verrouillé vers des nouveaux espaces plus ou moins "ouverts".

L'élargissement de la communauté européenne aux États du sud de l'Europe, la Convention de Schengen, l'instauration des visas et la mondialisation économique renforcent le *hiatus* économique et social entre les deux rives de la Méditerranée. Le Maroc est en situation de chômage et de sous-emploi chronique, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Aussi, pour la majeure partie des jeunes, la survie passe par l'émigration. Les émigrés potentiels, dont le nombre croît de plus en plus, construisent une vision des pays d'immigration basée sur la fascination, l'idéalisation et le rêve d'un monde meilleur, vision distillée par les médias.

À l'origine, ce mouvement ne touchait que les sans-qualification, les sans-formation et les sans-emploi, c'est-à-dire une forme d'émigration du désespoir. Mais, depuis le milieu des années quatre-vingt, il a tendance à se généraliser. En effet, la nouvelle organisation économique du monde favorise et incite les déplacements des personnes à hautes compétences, des élites professionnelles (techniciens, ingénieurs et cadres) et des sportifs de haut niveau (athlètes et footballeurs). Leur émigration apparaît comme une manière de résoudre des déterminismes économiques, politiques et sociaux, mais surtout de dépasser la crise de mobilité sociale, qui bloque à des degrés divers le Maroc. Elle est liée aux difficultés rencontrées pour gravir l'échelle sociale, par manque de transparence et de "méritocratie". Aussi l'Europe, le Canada, les États-Unis, les États du Golfe, l'Australie, etc. deviennent l'objet d'un rêve enchanté, voire d'une obsession pour cette élite qui cherche à s'exprimer et à s'épanouir ailleurs, mais que les politiques restrictives des pays occidentaux assignent à résidence.

Nous sommes très loin de l'époque où les jeunes pouvaient faire le tour de l'Europe avec un billet Bige [carte de réduction accessible aux moins de vingt-six ans sur le réseau ferroviaire international, ndlr], se faire une idée et retourner chez eux. De nos jours, ils sont suspectés d'être des immigrés potentiels, que l'on cherche à décourager en multipliant à loisir les procédures administratives pour l'obtention d'un hypothétique visa, tout en verrouillant les frontières. Coincés entre un ailleurs qu'ils rêvent meilleur et l'impression de vivre dans une réalité qu'ils estiment étouffante, de nombreux jeunes, femmes et hommes, risquent leur vie pour "traverser". Cette épidémie de "vouloir partir" touche même les

enfants et les adolescents, sans que cela ne soulève une réaction ferme et des mesures claires du gouvernement marocain. Un projet de loi sur l'immigration clandestine a toutefois été adopté le 16 janvier 2002 par le gouvernement, qui prévoit de punir les personnes ayant quitté clandestinement le Maroc d'une peine allant de un à six mois de prison et d'une amende maximale de 10 000 dirhams (1 000 euros). Les transporteurs et les organisateurs de filières risqueraient pour leur part jusqu'à dix ans d'emprisonnement si cette loi était adoptée.

Les responsables européens en charge de la question semblent insister sur le volet sécuritaire et pressent le Maroc à faire d'avantage d'efforts pour décourager, freiner et juguler les flux de clandestins, qu'ils soient marocains ou étrangers transitant par le Maroc, en échange de quelques subsides pour le développement économique et social de la région Nord. Or, d'une part le Maroc ne dispose pas des moyens suffisants pour jouer le rôle de gendarme aux portes de l'Europe. D'autre part, la maîtrise totale des flux migratoires est pratiquement impossible dans le cadre de la division internationale de l'économie. Il est donc illusoire de croire que la pression des pays pauvres sur les pays riches et prospères va diminuer, tant que continuera à subsister ce profond abîme entre les deux, et tant que l'attraction des pays industrialisés demeurera aussi forte. D'une rive comme de l'autre de la Méditerranée, un effort d'information, de sensibilisation et de coopération est indispensable pour atténuer le nombre de "victimes de la migration"<sup>(2)</sup>.

2)- Mohamed Charef,  
*Les défis migratoires  
marocains : des données  
et des hommes*, Sud Contact,  
Agadir (à paraître).

### *Retour : la fin d'un mythe*

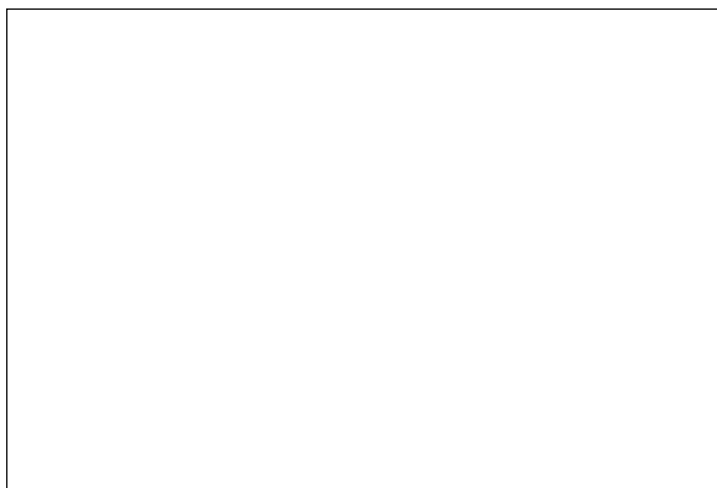
Tout laisse à penser que l'affirmation selon laquelle l'émigration n'a de signification que si elle permet le retour est battue en brèche par de nouvelles contraintes et par un nouvel ordre, qualifié de "mondialisation". Plusieurs facteurs semblent être à la source de ce changement : la situation économique au Maroc, la remise en cause de la politique de rotation migratoire, le renforcement de la stabilisation par l'encouragement du regroupement familial, le verrouillage des frontières, l'émergence d'une double appartenance culturelle parmi les nouvelles générations et la rigidité de la législation communautaire.

Aussi, les causes, les buts et les conditions, de même que les dates butoirs que se fixent les immigrés pour le retour définitif – le départ à la retraite notamment –, se transforment dans bien des cas en une pérennisation du va-et-vient entre le Maroc et les pays d'accueil. Ils deviennent des "nomades", habitent ici et là-bas. Ils surfent au minimum sur deux systèmes politico-juridiques, deux cultures, deux lieux de résidence. Généralement, dans leurs discours, l'un n'est pas la compensation de l'autre, mais l'un prend appui sur l'autre, comme complément nécessaire à la fois pour se définir et pour vivre. Le "pays" est le lieu où l'on se ressource, mais aussi où l'on va et d'où l'on repart. C'est le lieu de l'enfance,

de la tradition, des racines et le modèle du passé. En témoigne la fièvre du retour, cette fuite affolée vers le pays, qui le rend éminemment désirable, comme un manque qu'il faut nécessairement combler, un appel auquel on ne peut résister. L'orientation du trajet, qui n'a pas la même allure à l'aller et au retour, de même que les objets que l'on transporte dans un sens ou dans un autre, révèlent cette soif de vouloir vivre ici et là-bas. L'émigré-immigré se dédouble, pour tirer le meilleur de chaque système et se nourrir des deux espaces, mais aussi pour les connecter.

Les va-et-vient entre le pays d'immigration et le Maroc se pratiquent toute l'année, avec une acuité particulière durant les grandes vacances d'été. Aussi, le nombre de retours sur l'année est passé de 1 060 607 en 1996, à 1 541 827 en 1999, pour atteindre 1 638 833 en 2000. C'est à partir du 15 juin que la saison démarre officiellement, avec la mise en place d'une logistique spéciale, à laquelle collaborent d'une manière étroite, depuis peu, le Maroc et l'Espagne, avec l'aide d'organismes qui s'occupent de l'immigration dans divers pays européens, comme le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) en France. Elle se termine généralement le 15 septembre, avec des périodes de pointe bien précises – du 25 juin au 7 juillet, du 25 juillet au 7 août et du 25 août au 5 septembre. On enregistre une progression du transport par voie terrestre, due au développement de la motorisation des ménages migrants et à l'amélioration de l'infrastructure routière espagnole.

Du fait de la géographie du Maroc et en l'absence d'une liaison fixe avec l'Espagne, le recours aux ferries est évidemment nécessaire pour traverser le détroit de Gibraltar, quel que soit le point de passage. Aussi, l'importance du nombre de voyageurs – plus d'un million – force les compagnies maritimes à effectuer des navettes supplémentaires, parfois de nuit, pour réduire au maximum la durée d'attente aux ports et alléger la pression sur les zones de préembarquement. On compte alors en moyenne



“La ville au bord de la mer”, Rabat.



trente-cinq rotations quotidiennes, avec des pointes de quarante-quatre voyages par jour, ce qui représente environ 25 000 voyageurs et 5 000 véhicules. Aussi, malgré leur différent au sujet des enclaves de Sebta et Mellilia, le Maroc et l'Espagne collaborent pour maîtriser la circulation entre les deux rives et faciliter les retours l'été. Il est question de créer une liaison fixe, non seulement pour réduire la durée de la traversée, mais aussi pour arrimer le Maroc à l'Europe, dynamiser les échanges et surtout pour éviter l'apoplexie des villes portuaires, tout particulièrement Algésiras, Sebta et Tanger. Quel que soit le mode de transport, les retours ont un effet bénéfique sur l'économie et la société marocaine : animation de certains aéroports (Al Hociema, Oujda), stimulation de ports (Nador), contribution au développement de l'infrastructure autoroutière (l'axe Kenitra-Tanger), dynamisation du foncier et de l'immobilier, etc.

La fréquence des allers et retours révèle cette soif de vouloir vivre ici et là-bas. L'émigré-immigré se dédouble, tire le meilleur de chaque système, se nourrit des deux espaces, et aussi les connecte.

Ces retours sont toujours sujets d'exultation familiale. Toutefois, après l'effusion des premiers jours, l'émigré se consacre à consolider ses relations sociales ou à les réactiver, participant aux cérémonies resserrées sur cette période, et surtout à régler ses problèmes administratifs.

Ils ne prennent que très rarement de vraies vacances, avec repos et détente : les parents se mettent au service de la famille étendue et tout se passe comme si celle-ci, les relations sociales et l'air du pays suffisaient pour se "réoxygéner". Tout porte à croire que la plupart des émigrés n'ont pas intériorisé le sens des vacances, telles qu'elles se pratiquent dans le pays de séjour. À moins que ces retours ne prennent une autre signification. Toutefois, on note des signes de relâchement chez les jeunes émigrés, de même que chez les émigrés diplômés, qui espacent de plus en plus leurs retours. Ils préfèrent passer leurs vacances ailleurs, fusse au Maroc, mais loin de cette "pesanteur" familiale trop envahissante à leur sens, qu'ils n'arrivent pas toujours à assumer.

### *Les transferts financiers : une pratique courante*

Les transferts monétaires ont constitué et constituent toujours l'un des signes dominants des relations que maintiennent les immigrés avec leurs familles, et à travers elles avec leur "pays". Dans ce domaine, il y a une constante dans l'émigration marocaine. Toutes les données rétrospectives qui ont abordé les transferts des travailleurs migrants depuis 1920 font apparaître d'une manière claire l'attachement des Marocains à leur milieu d'origine, attachement qu'ils manifestent par des transferts d'argent réguliers. Il a fallu attendre la fin des années soixante pour que le gouvernement marocain s'intéresse à ce secteur, en incitant et en soutenant la mise en place d'un réseau bancaire destiné à la collecte de l'épargne dans les pays d'immigration, et en cherchant à contrecarrer

les échanges illégaux ou la compensation tout en mettant en place des stimulants et en s'efforçant de suivre les mutations migratoires.

L'analyse détaillée de l'évolution des revenus migratoires, met en évidence leur forte augmentation depuis 1968, date de la mise en place des premières structures de collecte de l'argent des émigrés. Ils ont plus que quadruplé entre 1966 et 1972, passant de 158 millions de dirhams en 1966 à 200 millions de dirhams en 1968 et à 640 millions de dirhams en 1972 (1 euro = 10 dirhams). Cet accroissement correspond à l'augmentation de la communauté marocaine à l'étranger, qui est passée d'environ 100 000 personnes en 1966 à 200 000 à la fin de 1971. Durant la décennie quatre-vingt, les envois de fonds effectués par les Marocains à l'étranger ont presque triplé, passant de 4 174,6 millions de dirhams en 1980 à 11 344,1 millions de dirhams en 1989. L'augmentation fut importante et soutenue, avec toutefois une forte chute en 1988. Celle-ci mobilisa l'attention des pouvoirs publics qui ont cherché à répondre aux inquiétudes des secteurs bancaire et immobilier et aux investisseurs. Un certain nombre d'éléments explicatifs furent avancés : la baisse de l'émigration saisonnière, l'évolution du regroupement familial et les mutations démographiques de la communauté marocaine à l'étranger, la forte concurrence du système bancaire des pays d'accueil et l'importance de la palette de leurs produits financiers, etc. Toujours est-il que pour faire face à ces entraves, des mesures furent prises : encouragements à l'investissement, promotion de l'habitat, encadrement social.

La décennie quatre-vingt-dix démarrera avec une expansion exceptionnelle des rapatriements de fonds, qui atteindront le chiffre-record de 16,5 milliards de dirhams en 1990, soit une progression d'environ 145,7 % par rapport à l'année 1989, et de plus de 155 % par rapport à 1988. La principale explication de ce saut quantitatif réside dans la dévaluation de près de 10 % du dirham, intervenue en mai 1990. Depuis, il y a eu soit des augmentations modestes, comme ce fut le cas en 1991 et 1992, avec respectivement plus 4,8 % et plus 6,9 % ; soit des baisses légères comme ce fut le cas en 1993, avec moins 2,1 %, ou relativement substantielles comme en 1994 et 1995. En revanche, depuis 1996 on retrouve à nouveau la croissance, avec une hausse de plus de 7,5 % par rapport à 1995, ceci après deux années successives de baisse. En 2000, le chiffre de 22 milliards de dirhams est franchi pour la première fois, et dans la foulée les 36 milliards de dirhams (soit 3,6 milliards d'euros) sont atteints l'année suivante.

Globalement, les transferts épousent la distribution spatiale de la communauté marocaine à l'étranger et leur mutation géographique découle de l'évolution des flux migratoires. Pendant longtemps, les envois en provenance de la France ont représenté l'essentiel des transferts, puis ce rôle a été atténué par d'autres pays européens d'émigration au début des années soixante-dix, tels que la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Dès le début des années quatre-vingt, l'Espagne et l'Italie vont renforcer cette diversification géographique. Dans le



même temps, le développement de l'émigration vers les pays arabes et l'Amérique du Nord, à partir du début des années quatre-vingt, va atténuer le poids écrasant des transferts en provenance d'Europe.

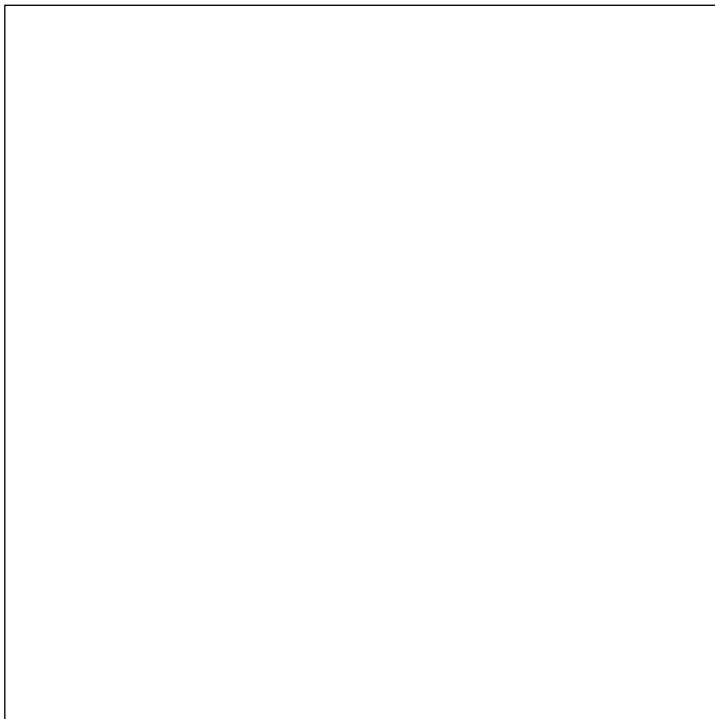
Ainsi, si la première génération établissait des relations profondes et délicates avec le Maroc, au point d'en devenir prisonnière, il en va tout autrement des enfants qui, tout en maintenant des liens avec le pays, réduisent leurs transferts monétaires. Comparativement à la première génération, ils glissent vers un comportement qui dénote des habitudes de consommation observées dans les pays d'installation et laissent supposer un relâchement avec le pays d'origine, du moins du point de vue des transferts.

### *Les investissements au "pays" : la maison d'abord*

Par leur importance, les revenus monétaires des migrants constituent l'une des bases essentielles du fonctionnement concret de l'économie et de la société marocaine. Au niveau macro-économique, les émigrés couvrent une partie du déficit de la balance des paiements. Néanmoins, les transferts ne sont pas toujours destinés à l'épargne. Au contraire, l'essentiel des envois est consacré aux dépenses de subsistance. Les contributions financières des migrants constituent une part essentielle des ressources des ménages et leur rôle dans la survie des familles est d'autant plus important que le nombre de personnes à charge par émigré est souvent très élevé.

L'injection dans l'économie domestique de revenus relativement importants entraîne une augmentation de la consommation familiale : dépenses accrues pour l'alimentation, l'habillement, l'éducation des enfants, le logement et son équipement. Les différentes enquêtes ont mis en relief l'importance de l'équipement. Ce sont généralement les objets de grande utilité et ceux qui symbolisent le mieux la réussite qui attirent les ménages migrants : appareils électroménagers, télévision, parabole ou voiture. Mais le logement demeure le principal poste d'investissement.

D'après les multiples enquêtes aux niveaux national ou régional, la principale réalisation des ménages migrants est la construction ou la transformation d'un logement. Elle se fait en plusieurs étapes, s'étale sur une longue période, et nécessite un grand effort financier de la part de l'émigré et de sa famille. Le logement urbain est une denrée rare et chère, réservée aux ménages solvables. La crise du logement touche plus les couches modestes que le reste de la population. Cette situation déjà peu reluisante dans les années soixante-dix s'est encore dégradée sous l'effet de la croissance démographique, de l'exode rural et de l'inflation dans les années quatre-vingt. Le résultat en a été une réduction du pouvoir d'achat, un déclassement de certaines franges des classes moyennes, une augmentation des prix des loyers, du foncier, des matériaux de construction et de la main-d'œuvre.



**“Zouir mon cousin,  
et ma grand-mère Aïcha  
faisant la prière”, Rabat.**

Dans ces conditions, la majorité des émigrés cherche à se prémunir. Un autre facteur joue un rôle important dans l'acquisition de logement, c'est sa fonction sociale. Pour l'émigré, cette possession, de préférence sur son lieu d'origine, symbolise avant tout la réussite pour son voisinage. Même pendant son absence, son logement en quelque sorte fait penser à lui, qualifié de “maison de X ou de Y”, il incarne ainsi sa présence. C'est aussi l'espace prétexte auquel l'émigré et sa famille pensent toute l'année, en achetant des objets pour l'embellir, et dans lequel il faut forcément retourner le plus souvent possible pour marquer sa présence. C'est l'endroit où les enfants passent leurs vacances, et où l'on aime inviter ses collègues et amis étrangers pour se mettre en valeur et faire oublier les éventuelles mauvaises conditions d'habitat dans les pays d'immigration.

D'autres, moins nombreux, en véritables entrepreneurs, investissent avec plus ou moins de bonheur dans différents secteurs économiques (*voir la chronique “Initiatives”*). Généralement, l'investissement au Maroc vient en complément ou en soutien des activités entreprises dans le pays d'installation. Rares sont ceux qui concentrent leur investissement uniquement au Maroc. Mais l'autre élément révélateur de cette circulation financière réside dans le tissage d'un réseau d'associations “développementalistes”. Ces “petites entreprises” ont un savoir-faire et un réseau relationnel très dense<sup>3)</sup>. Elles mobilisent des subventions de l'extérieur et agissent dans plusieurs domaines : enseignement, électrification, infrastructure, environnement, santé. Le développement de la sociabilité communautaire sert

3)- Mohamed Charef (dir.), actes du colloque “Rôle et place des émigrés-immigrés dans le développement local dans les pays du Maghreb et du Sahel”, organisé par l'Observatoire régional des migrations : Espaces & Sociétés (Ormes) à Agadir, février 2003 (à paraître).

aussi de tremplin aux jeunes immigrés pour connaître le fonctionnement des institutions des pays d'installation et pour s'impliquer dans la vie politique, avec l'espoir parfois de s'y faire une place.

### *Des femmes et des hommes "passerelles"*

Face au regroupement familial, qui a permis de stabiliser cette population, ainsi que face à l'existence d'une émigration effectuée par des jeunes de plus en plus instruits, on voit que cette génération d'émigrés d'un type "nouveau" ne peut que produire un discours à même de traduire son vécu, ses aspirations, une identité à venir. Ainsi, l'émergence

d'une culture propre à cette génération n'a pas été étudiée, du fait de la précocité du phénomène et du caractère quelque peu marginal que cette culture représente pour l'instant. Cependant, à regarder l'évolution socioculturelle contemporaine de la France, on ne peut que prendre conscience de l'amplitude d'un phénomène autrefois mineur, mais dont l'évolution qualitative et quantitative croissante laisse supposer avec une relative certitude son extrême visibilité et son impact à très court terme. Jamel Debbouze (*voir la chronique "Médias"*), Gad El Maleh, Cheb Kada et de nombreux autres... Il n'est que de parcourir les médias dans les rubriques culture et spectacle pour prendre conscience de l'impact de cette génération sur l'expression intellectuelle et artistique du moment.

La réussite les propulse sur le devant de la scène, et ils deviennent des symboles et des porte-drapeaux communautaires sans le chercher forcément. Le cas des sportifs est très éloquent à ce sujet : dans les pays d'accueil, ils sont perçus comme des

citoyens de grande qualité, qui défendent les couleurs du pays. Au Maroc, ils continuent d'être les modèles qui représentent au mieux le "type d'émigré" qu'il faut être. Parfois, on utilise à leur propos le concept de franco-marocain ou de belgo-marocain, mais la plupart du temps ils sont

#### **La double exclusion citoyenne**

La pire des exclusions qui caractérise l'immigration marocaine en Europe reste son exclusion politique. En plus du fait qu'ils ne sont "ni vraiment d'ici ni tout à fait de là-bas", il y a comme un trou citoyen que creuse la non-participation politique et encore plus la non-représentation. L'exclusion est double : de la cité d'ici, celle de la proximité et du quotidien ; mais aussi de l'évolution, du destin et de l'histoire du "là-bas", le pays de toujours.

Certes, l'éclatement et le caractère européen qui singularisent cette immigration génèrent une diversité de situations qui *in fine* dissimule cette réalité. Mais elle n'en reste pas moins tangible : si dans le Nord de l'Europe (Belgique, Pays-Bas, Danemark), une certaine visibilité politique se dégage à travers certains élus d'origine marocaine, c'est loin d'être le cas en France, où une élite de l'immigration algérienne préempte les rares lieux de pouvoir. En Allemagne, le fait migratoire marocain est minoritaire face à celui des Turcs. Ne parlons pas du Sud de l'Europe (Italie et Espagne), où le mot "immigré" se confond littéralement avec "marocain".

Contrairement aux migrants turcs ou algériens, qui participent aux scrutins nationaux de leurs pays d'origine, les Marocains se singularisent par une absence de participation, depuis une vingtaine d'années, aux scrutins nationaux du Maroc. Le droit de vote est pourtant consubstantiel à la nationalité marocaine, qui ne se perd jamais. Mais, face aux difficultés que pose l'organisation du scrutin, l'administration a préféré le confort de l'impasse. Virtuellement, avec 2,6 millions de Marocains, l'Europe pourrait pourtant constituer la plus grande circonscription électorale du Maroc. Si l'on ajoute que, fin novembre 2002, les fonds envoyés au pays par les résidents marocains à l'étranger s'élevaient à 32,44 milliards de dirhams (3,2 milliards d'euros), on mesure bien à quel point cette exclusion politique est amère.

- **Driss Ajbali**, association Castrami, Strasbourg.  
A publié, avec Daniel Riot, *Ben Laden n'est pas dans l'ascenseur*, Desmarests, 2002.

considérés comme marocains au Maroc, français en France et belges en Belgique. C'est le cas du rugbyman Abdellatif Benazi, né à Oujda, joueur du club US Agen et ancien capitaine du XV de France – titre gaulois par excellence –, et qui a œuvré en tant que sportif d'origine marocaine pour une bonne intégration des émigrés au sein du Haut Conseil à l'Intégration. Le cas du boxeur Khalid Rahilo, champion du monde, est aussi fort intéressant. Après avoir conquis son titre aux USA, il a tenu à faire un combat à Casablanca, d'une part en hommage à Marcel Cerdan, mais aussi pour montrer son attachement à son pays d'origine. Durant ses conférences de presse, une question est revenue avec insistance : *“Êtes-vous français ou marocain ?”*

### *“La pirogue est faite de bois d'arbre”*

Ainsi, la migration marocaine, par son épaisseur historique, sa diffusion spatiale, son importance numérique et l'augmentation de ses activités génère une circulation (visible ou invisible) très dense entre le Maroc et les pays d'installation. Aussi, son rôle dans les rentrées de devises, son poids dans le développement des réseaux de transports, sa fonction stimulante du secteur de l'information et de la communication, son implication dans les activités “développementalistes” et son importance dans l'arrimage et la connexion du Maroc à l'Europe sont incontestables. Elle confirme ainsi la tradition africaine, qui insiste sur le fait que *“la pirogue a beau naviguer au loin, elle n'oublie pas qu'elle est faite de bois d'arbre”*. Mais pour combien de temps encore ?

En effet, même si elle constitue l'un des sujets majeurs de la société et de l'économie marocaine, la migration n'a pas trouvé pour autant sa véritable place dans la sphère politique. Actuellement et depuis novembre dernier, elle est gérée à la fois par la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE), la Fondation Mohamed V et le ministère délégué chargé des Affaires des MRE. Cet émiettement ne peut qu'affaiblir la gestion du “dossier de la migration”. Or, le Maroc doit entreprendre sans gaspillage, avec un pragmatisme et une détermination bien arrêtée, sans négliger aucun concours, une politique migratoire claire et cohérente dans le temps et dans l'espace. C'est à cette seule condition qu'il parviendra à stopper l'hémorragie humaine actuelle, mais aussi à fixer de manière durable les relations avec ses ressortissants à l'étranger. ◀



**Hafid Mahfoudi**, “Trois études sur l'immigration marocaine”

► N° 1118, janvier 1989

**A PUBLIÉ**

**Ali Labib**, “L'immigration maghrébine en Italie : du transit à l'installation”

► Dossier *L'Italie*, en quête d'une politique de l'immigration, n° 1194, janvier 1996



# Pour une histoire des Marocains en France

L'imbrication des histoires marocaine et française, les grandes dates de leurs faits communs, tissent en général la trame des trop rares récits produits sur cette migration. Cette histoire reste en grande partie à écrire, et les auteurs indiquent ici des pistes non balisées, au-delà des inévitables références à la colonisation. La matière - statistique et documentaire - existe, elle est riche et complexe, il reste à l'analyser. Avis aux futurs chercheurs.

par **Mustapha Belbah**,  
groupe d'analyse  
des politiques publiques  
(Gapp-CNRS),  
et **Patrick Veglia**,  
chargé d'études à  
l'association Génériques

Les premiers contacts entre des populations originaires du Maroc et le territoire français tel qu'il se définit aujourd'hui se perdent probablement dans les origines lointaines de l'histoire des deux pays. Sans remonter jusqu'à l'époque d'Annibal et des cavaliers numides qui l'ont suivi en Gaule, ou à l'époque plus tardive de la fameuse et controversée bataille de Poitiers en 732, il est important de souligner que l'histoire de la présence de Marocains en France n'est pas une conséquence exclusive, comme on a trop souvent tendance à l'affirmer, du seul fait colonial.

Au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, Paris compta un petit groupe de Sarrazins. "*Au nombre des corporations de la cité existait celle des 'tapissiers de tapis sarrazinois'. Ses statuts enregistrés entre 1258 et 1268 confirmèrent les coutumes que leur corporation possédait.*"<sup>(1)</sup> Cette présence est également signalée au XV<sup>e</sup> siècle à Marseille et à Perpignan, où le commerce avec les Maures enrichit à cette époque certains commerçants. Les contacts sont de plus en plus fréquents en Méditerranée où la "course" s'organise et où les deux rives se font la guerre. "*Les galères royales sont garnies de Maures à cette époque, comme les cachots d'Alger et ceux de Salé regorgent de captifs chrétiens.*"

Ce serait d'ailleurs dans ce contexte, autour de la question des prisonniers des deux rives et de leur sort, que se sont noués des rapports diplomatiques entre le Maroc et la France. Des échanges, par ambassadeurs interposés, entre le roi de France Louis XIV et le sultan du Maroc Moulay Ismaël, aboutissent à la signature du Traité de Saint-Germain-en-Laye en janvier 1682. Un traité qu'aucun des deux monarques n'était disposé à respecter : le roi de France était prêt à racheter ses sujets captifs au Maroc mais refusait de libérer les sujets du sultan employés sur ses galères puisque, semblait-il, "*rien ne valait les Marocains comme rameurs*". Ce petit rappel historique dessine les contours d'une présence, ou du moins de contacts anciens des Marocains avec la France, et souligne qu'elle s'est toujours (et dès l'origine) caractérisée par la dualité de deux figures à la fois distinctes et opposées : celle de l'Ambassadeur et celle du Galérien.

1)- Les citations de ce texte introductif sont extraites de la thèse de Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.